



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

FAITES VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET DE RÉNOVATION !

Vous êtes propriétaire d'un bien ou projetez d'en acquérir un ?

Votre bien est une passoire thermique et vous devez réaliser des travaux rapidement ?

Votre habitation est froide en hiver ou chaude en été ?

Vous rencontrez des difficultés d'accessibilité et d'utilisation de votre logement lié à votre âge ou à un handicap ?

Vous souhaitez revaloriser votre bien ?

Vous vous interrogez :

- Quels types de travaux sont à prévoir, et dans quel ordre ?
- Le confort occupants sera-t-il amélioré ?
- Existe-t-il des aides financières ?

RENOV EN BEAUJOLAIS est là pour vous aider à répondre à ces questions.

En collaboration avec SOLIHA, nos conseillers, déployés dans le cadre de l'OPAH*, vous accompagnent dans votre projet de rénovation en rénovation thermique performante.

Ce programme vous offre un accompagnement gratuit pour moderniser et rénover votre logement, ainsi que des subventions spécifiques.

Prenez rendez-vous et construisez votre projet, accompagné de vos conseillers. En fonction de vos besoins, **ils vous proposeront un parcours personnalisé.**

Celui-ci peut inclure :

- Des documents ressources,
- Une visite de votre propriété,
- Une évaluation énergétique et le montage de plusieurs scénarios de travaux,
- Une aide dans la mobilisation d'aides financières.

L'OPAH en bref :

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Belleville-en-Beaujolais et Beaujeu est un dispositif dédié à la réhabilitation et à la modernisation du parc privé existant.

Ce programme vise à :

- Améliorer la performance énergétique,
- Rétablir la salubrité des logements,
- Favoriser leur adaptation aux évolutions liées au vieillissement ou aux situations de handicap.

D'une durée de trois ans (2024 à 2027), l'OPAH prévoit l'accompagnement de 80 projets de travaux pour un montant total d'environ 2,5 millions d'euros.

Ce montage financier et opérationnel, cofinancé par l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), et la CCSB, offre aux propriétaires un accompagnement sur-mesure, de la faisabilité à la réception des travaux.

INFORMEZ-VOUS

Retrouvez des informations en ligne sur le site de la CCSB

www.ccsb-saonebeaujolais.fr

CONTACTEZ RENOV EN BEAUJOLAIS

Tel : 04 74 06 49 95

Mail : renovenbeaujolais@ccsb-saonebeaujolais.fr

105, rue de la République

69620 Belleville-en-Beaujolais

SOLIHA en bref :

SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) est une association privée d'utilité publique engagée depuis 1942 dans l'amélioration de l'habitat.

Elle œuvre pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables.

Forte d'un réseau de 124 organismes répartis sur l'ensemble du territoire français, SOLIHA collabore étroitement avec les collectivités et les institutions afin de développer des solutions d'habitat adaptées aux besoins spécifiques des territoires.

SOLIHA est le partenaire de la CCSB pour les particuliers et les copropriétés qui s'engagent dans une rénovation thermique performante, dans le cadre de l'OPAH.

Principales conditions d'éligibilité :

- Être dans les catégories de ménages revenus « Modestes » ou « très Modestes » selon les plafonds de l'ANAH (actualisés chaque année),
- Résidence principale concernée par les travaux, âgée de plus de 15 ans,
- Occuper le logement à titre de résidence principale pendant au moins 3 ans à l'issue des travaux,
- Réaliser des travaux permettant un gain de deux classes (justifié par un audit énergétique),
- Intervenir sur 2 gestes d'isolation minimum,
- Interdiction d'installer ou de garder un chauffage au fioul ,
- Être accompagné par Mon Accompagnateur Renov' (SOLIHA ou autres accompagnateurs).

Les aides financières dans le cadre de l'OPAH :

Des aides de l'ANAH :

Travaux de rénovation énergétique :

- De 60% (propriétaires modestes) à 80% (propriétaires très modestes) d'un plafond de travaux de 30 000€ à 40 000€ suivant le gain de classe (de 2 à 3 ou + classes)

Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap :

- De 50% (propriétaires modestes) à 70% (propriétaires très modestes) d'un plafond de travaux de 22 000 €

Travaux habitat indigne ou très dégradé

- De 60% (propriétaires modestes) à 80% (propriétaires très modestes) d'un plafond de travaux de 70 000 €

Des aides abondées par la CCSB, sous conditions d'aides de l'ANAH :

- Travaux de rénovation énergétique : 5% d'un plafond de travaux de 30 000€
- Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap : 5% d'un plafond de travaux de 10 000€
- Travaux sur habitat indigne ou très dégradée : 10% d'un plafond de travaux de 48 750€

EXEMPLE #1

Liliane et Pierre
propriétaires occupants, 2 enfants,
32 237 € de revenus,

Changent leur vieille chaudière au fioul, leur
fenêtre et isolent leur plancher.

Facture : 35 000€
Subventions OPAH :
25 500€
Reste à charge : 9500€



EXEMPLE #2

Denise et Joseph
propriétaires occupants, retraités,
24 256 € de revenus,
isolent les combles et les murs par l'extérieur,
de leur maison de 120m²

Et font poser un monte-escalier

Facture rénovation
énergétique : 39 500€
Subventions OPAH :
25 500€
Reste à charge : 14 000€

Facture adaptation du
logement : 4 500€
Subventions OPAH : 3 650 €
Reste à charge : 850€

